



## **Congrès ICF Québec**

**27-28 octobre 2026**

### **Politique de remboursement**

ICF Québec comprend qu'une situation particulière peut mener un participant à annuler sa participation à l'événement. Pour répondre à cette demande, ICF Québec a mis en place une politique de remboursement.

#### **Modalités de remboursement**

**Jusqu'au 21 septembre**: Des frais d'administration de 50 \$ s'appliquent.

**Du 21 septembre au 19 octobre** : Des frais d'annulation de 75 \$ s'appliquent.

**À partir du 20 octobre** : Les demandes de remboursement faites au-delà de cette date ne seront pas acceptées. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf s'il s'agit d'une raison médicale. Une preuve médicale devra être fournie.

#### **Transfert d'une inscription**

Si le participant ne peut participer au Congrès, il pourra transférer son inscription à une autre personne participante. Il devra envoyer sa demande de transfert avant le **19 octobre 2026**, par courriel à [gestion@icfquebec.org](mailto:gestion@icfquebec.org).

Un transfert d'un membre ICF Québec vers un membre ICF ou un non-membre est accepté. Des frais d'ajustements devront être acquittés par la nouvelle personne inscrite.

Aucune pénalité ne sera appliquée pour un transfert d'un membre ICF Québec vers un autre membre ICF Québec.